

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 887 - page 3107

48 - Lozère

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Florac.

LE MOULIN DE LA ROCHETTE.

Objet : prendre soin de la terre ; prendre soin de l'humain ; partager équitablement, en s'attachant au respect des douze principes de la permaculture : observer et interagir, collecter et stocker l'énergie, créer une production ; appliquer l'auto-régulation et accepter la rétroaction ; utiliser et valoriser les services et les ressources renouvelables, ne pas produire de déchets, partir des structures d'ensemble pour arriver aux détails ; intégrer plutôt que séparer, utiliser des solutions à de petites échelles et avec patience, utiliser et valoriser la diversité, utiliser les interfaces et valoriser les éléments en bordure, utiliser le changement et y réagir de manière créative ; favoriser la création d'un collectif de paysans, artisans ou artistes.

Siège social : lieu-dit Le Moulin, 48110 Gabriac.

Date de la déclaration : 22 mai 2015.